

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-54
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 2 octobre 2025

Le 2 octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(11) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(6) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, M. LARDIERE, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN,

POUVOIRS /

Date de la
convocation 25 septembre 2025

Secrétaire de
séance Mme VINCENDEAU

BILAN DE L'EVALUATION EXTERNE DES SERVICES DU CIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la présentation effectuée en CST le 23 septembre 2025 ;

L'évaluation externe des ESSMS existe depuis la loi de janvier 2002. Cette mission est confiée à la Haute Autorité de Santé sur le plan national et concerne les établissements EHPAD, les services à domicile... avec un référentiel commun.

Elle s'effectue tous les 5 ans avec un rapport d'évaluation effectué par un organisme extérieur. Une auto-évaluation doit être réalisée avant les 5 ans.

Les enjeux de cette démarche sont multiples :

- Permettre à l'usager d'être acteur de son parcours individuel.
- Renforcer la dynamique qualité au sein des services.
- Promouvoir la démarche et donner du sens pour la structure et l'ensemble des professionnels terrain.

Avec 4 valeurs fondamentales :

- Le pouvoir d'agir de la personne.
- Le respect des droits fondamentaux.
- L'approche inclusive des accompagnements.
- La réflexion éthique des professionnels.

Le référentiel national se structure autour de 3 chapitres : la personne, les professionnels et l'ESSMS et s'articule autour de 9 thématiques :

- La bientraitance et l'éthique
- Les droits de la personne accompagnée
- L'expression de la personne accompagnée
- La co-construction du projet de l'accompagnement personnalisé
- L'accompagnement à l'autonomie
- L'accompagnement à la santé
- La continuité et la fluidité des parcours
- La politique de ressources humaines
- La démarche qualité et gestion des risques

Cela représente 157 critères dont 17 impératifs.

C'est l'organisme APAVE qui a été retenu lors de la consultation effectuée dans le cadre d'un groupement de commandes de plusieurs CIAS. Le coût de 10 000 € est réparti entre les budgets SAAD et SSIAD.

Les résultats obtenus sont les suivants :

3.57/4 - La personne

3.49/4 - Les professionnels

3.33/4 - L'ESSMS

9 critères impératifs ont été validés sur les 17. Une étoile a été obtenue sur la stratégie de la préservation de l'autonomie et de la prévention du risque d'isolement (kits MAD...).

Il a été ressenti beaucoup de bienveillance de la part des deux évaluateuses dans un moment de tension et souligné la disponibilité et réactivité des équipes considérées comme des « dentellières du domicile ».

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'acter le bilan de l'évaluation externe 2025 des services du CIAS.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 07/10/2025

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Publié et Notifié

le 07/10/2025